

Promotion de l'action auprès des partenaires prescripteurs

P1 : Assurer une bonne connaissance des prestations 3APH auprès des prescripteurs et développer de bonnes relations partenariales

Mise en œuvre et suivi de parcours en alternance en 4 services opérationnels :

P2 : Positionnement des candidats à l'alternance

P3 : Elaboration et consolidation du projet en alternance

P4 : Accompagnement à l'entrée du contrat en Alternance

P5 : Appui durant le contrat en alternance

Sous la forme marché allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Une fiche de prescription par service mobilisé



CONTACT :



Hand'T'Aisne

13 Avenue Charles de Gaulle
02 000 Laon

Référent de l'action :

Bassin Saint-Quentin/Thiérache/Chauny/Laon
Allison Douai
03.23.05.27.68

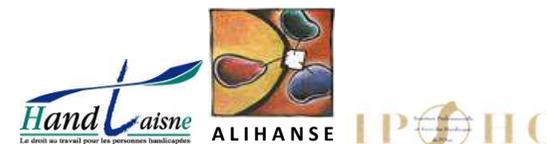
Bassin Soissons/Château-Thierry
Isabelle De Crick
03.23.59.14.87

Mail : handtaisne.voltaire@handtaisne.fr



Action régionale
d'Accompagnement
vers l'Alternance
des Personnes Handicapées

3APH



Objectif de l'action 3APH :

Cette action a pour objet l'accompagnement de la préparation de parcours vers l'alternance, la sécurisation pendant et post alternance.

Public bénéficiaire :

- Personnes âgées de 16 ans et plus, en situation de handicap, reconnues au sens de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou en cours de reconnaissance (récépissé de dépôt de dossier à la MDPH),
- Disposant d'une orientation milieu ordinaire de travail,
- Ayant un projet d'alternance et des besoins spécifiques d'accompagnement pour accéder à la qualification et à l'emploi.

Prescripteurs de l'action :

- Cap emploi
- Education nationale (dont les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)
- Etablissements Médico-sociaux (IME, IMPRO)
- Missions Locales
- Pôle emploi
- Agefiph

Rôle du prescripteur :

- Le prescripteur est le référent du parcours d'accès ou de maintien dans l'emploi du bénéficiaire.
- Il a la responsabilité de la continuité du parcours professionnel du bénéficiaire.
- Il met en œuvre son offre de services, avec l'appui, si nécessaire, du référent 3APH.
- Il vérifie, en amont de la prescription, que la situation de handicap et les besoins du bénéficiaire nécessitent une expertise spécialisée pour déterminer et mettre en œuvre son parcours.
- Il rédige une fiche de prescription par service mobilisé.

Mise en œuvre et suivi de parcours en alternance en 4 services opérationnels (et dissociables) :

P2 : Positionnement des candidats à l'alternance

Cette prestation doit permettre :

- D'éprouver la faisabilité du parcours d'alternance auprès du public prescrit et la capacité du prestataire à l'accompagner.
- Réorienter utilement les candidats non retenus, le cas échéant.

P3 : Elaboration et consolidation du projet d'alternance

Cette prestation doit permettre :

- D'évaluer la faisabilité d'un projet alternance pour les candidats prescrits
- D'apprécier les potentiels et limites / restrictions du point de vue du projet professionnel.

P4 : Accompagnement à l'entrée dans le contrat

Cette prestation doit permettre :

- D'obtenir la signature d'un contrat en alternance, en lien avec l'opérateur « prospecteur » de l'offre / de l'entreprise.
- D'assurer le suivi dans les 3 mois suivant l'entrée dans le contrat

P5 : Appui durant le contrat en alternance

- De sécuriser des contrats en alternance signés
- De favoriser les étapes de transitions pendant et en fin de contrat, y compris en cas de rupture de celui-ci.